



Hôtel l'Elysée
Val d'Europe

Nos conditions générales pour les membres du Programme Fid'Elysée

1. L'adhésion au programme Fid'Elysée et les avantages qui en découlent sont à la seule discrétion de l'Hôtel l'Elysée Val d'Europe

2. Aucune durée spécifique n'a été fixée pour le programme Fid'Elysée. Le programme continuera d'exister jusqu'à ce que l'Hôtel l'Elysée Val d'Europe décide d'y mettre fin. Cela peut arriver à tout moment avec ou sans préavis. À compter de cette annonce, les membres disposent de 12 mois pour continuer à collecter des points et à les échanger contre des récompenses. Cela signifie que l'Hôtel l'Elysée Val d'Europe peut révoquer le droit des membres à collecter des points et à réclamer des récompenses après 12 mois à compter de l'annonce de la fin du programme, quel que soit le montant avec lequel les membres participent au programme.

3. L'Hôtel l'Elysée Val d'Europe se réserve le droit d'ajouter, de changer, de supprimer ou de modifier de toute autre manière les règles, procédures, conditions, avantages et récompenses liés au programme à sa seule discrétion avec ou sans préavis, même si les modifications affectent la valeur des points déjà collectés ou les certificats de récompense ou confirmations déjà émis.

4. Seules les personnes adultes peuvent être admises comme membres du programme Fid'Elysée.

Les entreprises, associations et groupes ne peuvent pas participer au programme. Toutefois, les points peuvent être collectés conjointement via le compte partenaire.

5. En rejoignant le programme, les membres acquièrent le droit de collecter des points pouvant être échangés contre différents types de récompenses conformément aux conditions générales du programme.

6. L'Hôtel l'Elysée Val d'Europe se réserve le droit de suspendre ou de résilier temporairement l'adhésion d'un membre si celui-ci utilise le programme d'une manière incompatible avec les conditions générales ou avec l'objectif du programme ou des parties individuelles du programme. Cela inclut notamment l'échange de récompenses et l'utilisation de bons d'achat. L'Hôtel l'Elysée Val d'Europe se réserve également le droit de mettre fin à l'adhésion d'un membre à sa seule discrétion si l'Hôtel l'Elysée Val d'Europe estime ou a de bonnes raisons de croire que le membre : - a violé la loi, les règles ou les réglementations locales ou fédérales applicables ; - a violé les présentes conditions générales du programme ; - a été impliqué dans une conduite frauduleuse ou malhonnête, un vol, une faute intentionnelle ou d'autres infractions en relation avec son compte, y compris l'échange de récompenses ou l'utilisation de bons d'achat ou d'autres avantages de membre ; - s'est comporté de manière abusive, trompeuse, perturbatrice, inappropriée, offensante ou

hostile envers l'Hôtel l'Elysée Val d'Europe, ses invités ou ses employés, que ce soit physiquement, verbalement ou par écrit ; - n'a pas payé ses factures ou autres dues à l'Hôtel l'Elysée Val d'Europe.

7. Cette résiliation de l'adhésion peut entraîner la perte de tous les points accumulés. Outre la révocation de l'adhésion, l'Hôtel l'Elysée Val d'Europe est en droit d'engager, à sa seule et unique discrétion, les mesures administratives et juridiques appropriées, y compris notamment des poursuites pénales.

8. La vente ou l'échange de points Fid'Elysée ou d'autres avantages sont interdits.

9. Pour les membres qui n'ont aucune activité sur leur compte pendant une période de 24 mois consécutifs, tous les points accumulés expirent. De plus, le membre retombe au niveau Apprenti Héros. Le membre peut alors recommencer à collecter des points s'il le souhaite.

10. Chaque membre est responsable de s'informer sur les conditions générales du programme et sur le solde de points actuel de son compte.

11. Chaque membre est responsable de la sélection des données d'accès sécurisées au compte et de leur conservation secrète. Si le membre enfreint les règles de sécurité, l'Hôtel l'Elysée Val d'Europe n'assume aucune responsabilité pour l'accès, la collecte ou l'échange de points non autorisés par le membre et pour d'autres activités de compte non autorisées qui en résultent. En outre, l'Hôtel l'Elysée Val d'Europe n'est pas tenu de rembourser aux membres les points échangés ou d'autres dommages ou pertes résultant d'un accès non autorisé.

12. L'Hôtel l'Elysée Val d'Europe ne peut être tenu responsable de la transmission incorrecte ou inexacte des coordonnées des membres.